



Déclaration liminaire de la FSU des Hautes-Pyrénées

CSA départemental du 6 février 2023

Madame l'IA-DASEN,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Ce premier CSA départemental inaugure une instance nouvelle, issue de la Loi de Transformation de la Fonction Publique que nous continuons de rejeter, notamment parce qu'elle éloigne le droit de regard des collègues sur la gestion de leurs situations personnelles par le truchement de leurs organisations syndicales, en réduisant le champ des compétences des CAP et CCP et en bouleversant le périmètre de celles-ci. Il se tient après des élections professionnelles caractérisées par un net recul de la participation, découlant de l'impossibilité matérielle de voter pour de trop nombreux collègues et de l'investissement insuffisant de notre ministère, à divers niveaux, dans la recherche de la participation la plus significative.

Cette nouvelle instance dont nous tenons aujourd'hui la première réunion reste largement à construire en pratique. Le CSA a compétence pour traiter, de manière générale, de l'organisation des services et du système éducatif. Nous tenons à rappeler le principe suivant qui demeure inscrit dans la loi : "Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires, à la définition des orientations en matière de politique de ressources humaines et à l'examen de décisions individuelles dont la liste est établie par décret en Conseil d'Etat". Il convient de faire vivre avant tout pleinement l'esprit posé ici, et de ne

pas se contenter de la simple réaffirmation d'une volonté de dialogue entre les représentants de l'institution et les représentants des personnels qui la servent.

Nous profitons donc de ce premier CSA pour réaffirmer que nous défendons l'idée d'un service public d'éducation qui offrirait une culture commune à nos élèves sur tout le territoire national C'est pourquoi nous nous opposons fermement au développement des TER dans le 65 qui renvoient à une gestion ultra locale des projets et des moyens et dont l'intérêt pédagogique reste plus que discutable.

Nous nous opposons également à la réforme de la voie professionnelle qui risque d'éloigner encore plus les élèves de cette culture commune qui est pourtant le levier indispensable à la formation de citoyens éclairés, mission qui nous semble centrale dans l'éducation nationale qui ne doit pas avoir pour vocation de former des travailleurs pour le bassin d'emploi local.

Nous dénonçons la gestion purement comptable des moyens qui continuera, à la rentrée 2023, à détériorer les conditions de travail de nos collègues en multipliant les compléments de service. Nous dénonçons l'instauration d'un Pacte de missions en lieu et place de la revalorisation des salaires promise par E.Macron pendant sa campagne, la suppression annoncée par voie de presse de la technologie en 6° et la multiplication des projets liés au CNR.

Nous réaffirmons donc aujourd'hui, Mme L'Inspectrice d'Académie, notre attachement à un service public national d'éducation.

Aujourd'hui nous sommes réunis pour préparer la carte scolaire dans le premier degré. Vous affirmez que la politique conduite dans le département s'inscrit pleinement dans les objectifs ministériels et académiques.

Le premier objectif, la poursuite du plafonnement à 24 en GS, CP et CE1 retient toute notre attention puisqu'il est régulièrement ignoré au quotidien : les absences des professeurs des écoles non remplacés font monter cette moyenne régulièrement au-dessus du seuil affiché. Un exemple parmi tant d'autres est celui de l'école d'Orleix : pendant une semaine, deux enseignantes en arrêt maladie n'ont pas été remplacées : 46 élèves ont dû être répartis sur quatre classes, ce qui a fait monter les effectifs à plus de trente par classe!

Ce n'est hélas pas anecdotique et devient un des principaux sujets de préoccupation pour nos collègues qui hésitent à se mettre en arrêt maladie en sachant que la continuité du Service Public ne sera pas assurée, ce qui les conduit inévitablement à mettre leur propre santé en péril.

Des prévisions d'effectifs réalisées par des écoles ont été revues à la baisse par vos services afin de fermer une classe lors des dernières opérations de carte scolaire. Mais en réalité, la moyenne sur certaines de ces écoles s'élève cette année à 25,2 élèves par classe et bientôt à 30 ou plus ! En effet, un arrêt maladie suite à une opération dont la date n'a pu être choisie par une collègue va entraîner une absence de cinq semaines. Aucun moyen de remplacement n'a pu être prévu pour l'instant. Les 27 élèves de MS et de GS vont être répartis dans les 6 autres classes. L'an prochain ces élèves de grande section seront au CP et seront donc amenés à être évalués dans le cadre des évaluations nationales alors qu'il leur manquera 5 semaines de classe en GS, est-ce bien sérieux ? A ce propos vous ne devez plus faire porter la responsabilité des résultats des évaluations nationales sur les enseignants alors que vous ne leur donnez pas les moyens de faire leur travail dans de bonnes conditions. Toujours dans cette école, et parce qu'il ne pleut que sur les gens mouillés, un élève à comportement hautement perturbateur attend une AESH notifiée par la MDPH. Malheureusement le recrutement des AESH est gelé.

Ceci nous permet de passer à la troisième priorité, l'école inclusive. Actuellement nous subissons sur notre département un gel du recrutement des AESH et un gel des inscriptions en établissement médico-social. Comment peut-on expliquer que des enfants ayant des notifications restent dans des classes ordinaires alors que ces établissements ont encore des places vacantes ?

En bloquant délibérément l'accès vers des établissements spécialisés à des élèves qui en ont besoin vous mettez des enseignants en grande difficulté. De plus, vous aviez prévu des suppressions de postes d'enseignants en établissements spécialisés alors qu'ils sont nécessaires et utiles pour prendre en charge des élèves en souffrance dans les classes ordinaires.

Nous avons demandé et obtenu des groupes de travail avec Monsieur l'IEN ASH et les partenaires de l'Éducation Nationale sur le sujet des élèves à comportement hautement perturbateur. Nous avons écouté les analyses, nous avons fait des propositions mais sur le terrain, rien n'a changé : ces enfants sont abandonnés à leur sort, les professeurs et les équipes désespérés, épuisés et très en colère. Ces élèves hautement perturbateurs sont au moins une trentaine sur le département. Lors de ce groupe de travail, il a été évoqué la possibilité de mettre en place une procédure d'urgence en cas de situation d'élève éruptif et violent. A-t-elle effectivement été mise en place comme convenu pour venir en aide à ces enfants qui sont en souffrance, tout comme leur famille, les personnels en première ligne et sans oublier les autres élèves de leur classe ? Ces élèves ont généralement besoin de soins : les leur refuser s'appelle de la maltraitance ! Culpabiliser les enseignants qui sont face à cette souffrance et à des violences répétées, c'est aussi de la maltraitance.

Pendant 5 ans la FSU a demandé, inlassablement, à chaque instance, une reconstitution des RASED qui sont décimés. Manque de psychologue, de maîtres E et G. Ils sont indispensables

pour faire de la prévention ainsi que conseiller et soutenir les équipes quand elles se retrouvent avec des élèves hautement perturbateurs.

Abordons maintenant la logique de concentration et de fusion des écoles. Quatre fusions d'écoles maternelles et élémentaires sont prévues pour la rentrée prochaine. Nous répétons ici notre opposition à ces fusions qui toucheront une fois de plus les emplois de directrices dans les écoles maternelles. Nous répétons, encore une fois, que ces fusions provoquent un accroissement important des tâches des PE affecté-es aux missions de la direction et qu'elles génèrent en outre des difficultés dans la communication avec les parents.

Sachez que des études concluent que les risques de harcèlement à l'école augmentent très sensiblement avec la concentration importante d'élèves dans un établissement scolaire.

Nous vous informons qu'en plus, des problèmes de sécurité se posent lorsque des enseignant-es de maternelle ne sont plus remplacé-es. Revenons à l'école citée plus haut : si l'enseignante absente cinq semaines n'est pas remplacée, les 27 MS et GS qui seront répartis dans les classes d'élémentaire n'auront pas le mobilier adapté dans leur classe d'accueil mais, en plus, se retrouveront dans l'impossibilité de se rendre aux toilettes accompagné-es par un adulte.

Vous créez un seul poste de remplaçant dans le cadre du maintien des constellations. Nous vous rappelons que le compte n'y est pas et:

- que les circonscriptions ont elles aussi besoin de moyens pour garantir la continuité du service public,
- que des enseignants ne s'autorisent pas des absences maladie au péril de leur santé,
- que certains enseignants en arrêt maladie ne devraient pas avoir à assurer du travail à distance,
- que des directeurs et des directrices d'écoles auxquels vous devez douze jours de décharge de direction par an n'en ont eu qu'un à ce jour et que chaque année nos collègues n'ont pas le compte de la décharge de direction prévue dans la loi.
- que les effectifs dans les classes explosent lorsque vous ne remplacez pas un ou plusieurs enseignants dans une école causant une forte dégradation de l'enseignement au détriment des élèves et des enseignants
- que les représentants syndicaux non-remplacés dans leurs classes sont empêchés de se rendre aux instances auxquelles ils sont convoqués et de participer au dialogue social
- que cette situation de pénurie ne repose toujours et encore que sur le dos des professeurs des écoles et de leurs élèves

La dotation départementale qui consiste à retirer cinq emplois de professeurs des écoles ne répond pas aux besoins de l'école publique dans les Hautes-Pyrénées et se traduit par la

réouverture de classes fermées l'an dernier parce que vos services n'ont pas compté tous les élèves inscrits. Durant 5 ans, l'administration n'a pas fait pas confiance aux directeurs qui s'évertuent à faire remonter des chiffres. Cette carte scolaire aboutit aussi à 11 fermetures de classes dont cinq écoles rurales.

Pendant 5 ans nous avons vécu des méthodes de gestion des personnels brutales et inhumaines. Nous n'avons cessé de répéter dans nos déclarations liminaires de CTSD et de CDEN que dans notre département le management était trop vertical et trop autoritaire. Tous les personnels ont souffert de cette situation. Nous espérons que cette situation changera.

Nous demandons également des ouvertures nécessaires de postes en UPE2A afin d'assurer l'accueil de tous élèves allophones, un poste en hôpital de jour et un poste en bilingue occitan supplémentaire à Ossun où une seule PE assurera l'enseignement en occitan à 49 élèves.

Enfin, nous remarquons que le document préparatoire à la carte scolaire ne fait aucune mention des moyens alloués aux décharges de direction qui évoluent chaque année en fonction des ouvertures et des fermetures de classes dans les écoles. Nous notons toutefois que cet oubli ne concerne pas le poste de direction à décharge complète pour 30 élèves de CM1 et CM2 des deux classes sises au collège de Maubourguet dans le cadre du TER Val d'Adour Madiran.

En conclusion, les conditions de travail se dégradent d'années en années, les salaires baissent et cerise sur le gâteau le gouvernement du président Macron impose aux enseignants 43 années de cotisations et un âge de départ à la retraite à 64 ans.

Toutes ces raisons feront que, demain, pour la troisième journée de mobilisation contre la réforme des retraites nous battons encore le pavé aux côtés des autres fonctionnaires et des salariés du secteur privé à l'appel de toutes les organisations syndicales. Nous restons unis et déterminés pour faire front à cette réforme injuste et brutale et nous continuerons à nous battre pour un service public d'éducation de justice et de qualité.